

Comment nous verser la taxe d'apprentissage

Le versement de la taxe d'apprentissage est obligatoire pour votre entreprise. Elle se calcule sur la masse salariale de l'entreprise et chaque entreprise a le choix du bénéficiaire du versement.

Le collège Sciences et Technologies pour l'Énergie et l'Environnement de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour est habilité à percevoir les versements de la taxe d'apprentissage au titre du hors quota.

Catégorie B : Niveaux III et II	Catégorie C : Niveau I
Licences professionnelles	Masters professionnels
65% du hors quota	35% du hors quota

Procédure

1 RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE VOTRE OCTA
(Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage)
AVANT LE 28 FÉVRIER 2019

2 CHOISISSEZ L'AFFECTATION
de votre versement :
Code UAI : 0640218P

3 PRÉCISEZ LE MONTANT
ET LA FORMATION D'AFFECTATION

4 RETOURNEZ-NOUS LE BORDEREAU
de promesse de versement

Contact

Joëlle **ARRIULOU** - joelle.arriulou@univ-pau.fr - 05 59 40 76 70

Collège STEE - Université de Pau et des Pays de l'Adour
Av. de l'Université - BP 1155 - 64013 PAU CEDEX

Plus d'infos : <https://college-stee.univ-pau.fr>



La taxe d'apprentissage

Investir dans nos formations
c'est investir dans la formation
de vos futurs collaborateurs

CODE UAI : 0640218P

Nos formations habilitées à recevoir de la taxe au titre du hors quota

Licences professionnelles

- **Sécurité des biens et des personnes** : animateur des systèmes de management de la sécurité (ASMS)
- **Métiers de l'industrie** : gestion de la production industrielle (GPI)

Masters

- **Chimie et sciences du vivant**
 - Parcours sciences analytiques pour le vivant et l'environnement (SAVE)
 - Parcours évaluation, gestion et traitement des pollutions (EGTP)
 - Parcours biologie moléculaire et microbiologie de l'environnement (BME)
- **Électronique, énergie électrique, automatique**
 - Parcours Parcours génie électrique et informatique industrielle (GEII)
- **Génie Pétrolier - Petroleum Engineering**
 - Parcours géosciences
 - Parcours production
 - Parcours réservoirs
- **Informatique**
 - Parcours Big Data
 - Parcours Technologie de l'Internet (TI)
- **Mathématiques et applications**
 - Parcours mathématiques, modélisation et simulation (MMS)
 - Parcours méthodes stochastiques et informatiques pour la décision (MSID)
- **Sciences et génie des matériaux**
 - Parcours chimie et physico-chimie des matériaux (CPCM)
 - Parcours ingénierie des matériaux : élaboration, caractérisation, application (IMECA)

Le collège STEE - Sciences Pau en chiffres



2182

Étudiants

36

en formation continue

22

en alternance



12 Licences

17 Parcours de Masters

2 Licences professionnelles

1 APILS

Années préparatoires à l'insertion en licence scientifique

1 CPI

Cycle préparatoire intégré

4 CMI

Cursus Master en Ingénierie

2 DU

Diplôme d'université



455

Stages par an

91%

des diplômés en licences pro. ont un emploi stable 50% moins de 3 mois après l'obtention de leur diplôme et 41% moins de 30 mois après leur diplôme

87%

des diplômés en masters ont un emploi stable moins de 30 mois après l'obtention de leur diplôme

En choisissant de verser la taxe d'apprentissage aux **formations du collège STEE de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour**, vous nous permettez :

- d'accroître la qualité de nos formations professionnalisantes,
- de valoriser les filières à vocation professionnelle répondant à vos besoins,
- de faciliter l'insertion professionnelle de nos étudiants,
- d'ouvrir les portes du monde professionnel à nos étudiants,
- d'investir dans des équipements en adéquation avec les besoins industriels :

Logiciels performants en phase avec les besoins des entreprises



Équipements techniques de haute technologie



Postes informatiques de pointe